

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021
Séance ordinaire n° 8/2021

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, GALEWICZ Anne

Excusés : MARQUET François donne pouvoir à DEPLACE Chantal, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

Secrétaire de séance : FRISOT Carole

Date de la convocation 20 septembre 2021

INTERCOMMUNALITE

1- **Sécurité incendie : convention avec la Roannaise de l'eau**

Mme le Maire explique que les bornes incendie doivent faire l'objet de vérifications régulières. Auparavant, le SDIS effectuait ces contrôles mais ne le fait plus. La Roannaise de l'eau propose d'effectuer les contrôles périodiques des bouches d'incendie, des poteaux d'incendie, et des points d'eau naturels ou artificiels. Les contrôles techniques seront réalisés tous les 4 ans (fractionnement possible). Les tarifs de contrôle, essai débit-pression d'un point eau incendie (PEI) sont :

-75 € HT/ PEI si moins de 10 PEI

-45 € HT/PEI si au moins 10 PEI

Les travaux de remise en état des équipements seront réalisés par la roannaise de l'eau, selon les tarifs en vigueur au moment de la réalisation de la prestation, après acceptation du devis.

Afin de s'assurer du bon fonctionnement des équipements communaux Mme le Maire propose de signer la convention proposée par la roannaise de l'eau.

Le conseil autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer cette convention.

Parallèlement, la commune doit mettre en conformité sa défense incendie par rapport au schéma national.

Il s'agit de répertorier toutes les bornes et les points d'eau naturels qui pourraient être utilisés en cas d'incendie dans le bourg et dans les hameaux.

C'est le SDIS qui se prononce sur l'accessibilité des points d'eau en fonction de critères précis à respecter.

Ce travail de repérage fera apparaître des zones « blanches » qui sont situées trop loin des points d'eau naturels pour lesquelles il faudra créer des points de défense incendie.

VOIRIE

2- **Adressage des hameaux**

Un premier travail a été réalisé sur la dénomination des voies. Maintenant, il convient de se rendre sur place, dans chaque hameau pour repérer les maisons habitées. Il y a 78 lieux dits sur la commune. Un repérage sera fait sur les bâtiments (granges) qui pourraient changer de destination sur le PLU et ainsi être transformés en habitation.

3- **Signalisation dans le bourg**

Cette signalisation consiste à annoncer les commerces et les services dans le bourg.

L'entreprise Lacroix et l'entreprise Signature qui ont pris connaissance du projet réaliseront un devis pour le prochain conseil.

4- **Parking Belle Campagne**

Mme Poussin, en charge de la maîtrise d'œuvre du projet est venue sur place aujourd'hui afin d'affiner celui-ci et tenter de réduire son coût.

L'estimation des travaux est désormais de 61 493.20 € HT.

L'ABF qui a été interrogé sur le projet n'émet aucune observation.

Le conseil municipal se prononce pour la réalisation de ce projet : CONTRE : 0 voix – POUR : 10 voix - ABSTENTIONS : 5 voix

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à faire les demandes de subvention les plus élevées possible, au Département de la Loire et à la Préfecture sur la dotation DETR.

5- **Travaux 2022**

La commission voirie a décidé de refaire des demandes de subvention pour 2022.

Les projets sont : chez Germain à chez Bératier – carrefour de Pacheval chez Boare – Descente de chez Dapeux – cour de l'ancienne école – rue Vizier –
Place Guillermier : agrémenter en pelouse
Place ancien dépôt : à aménager sur 2022

URBANISME

6- *Projet de modification simplifiée PLU*

Mme le Maire précise que 27 communes s'opposent pour l'instant au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le PLU de la commune a été réalisé en 2017 et quelques aménagements seraient souhaitables. En effet, depuis le passage à Roannais Agglomération en janvier 2021, on doit faire face à de nombreux avis défavorable émis par le service instructeur, sur les déclarations préalables et permis de construire déposés. Ce service s'assure de la conformité réglementaire du projet du pétitionnaire avec le PLU en vigueur et certaines règles apparaissent très contraignantes.

Toutefois, quel que soit l'avis du service instructeur c'est le Maire qui prend ensuite un arrêté pour autoriser ou non les travaux.

Par ailleurs, cette modification pourrait permettre de faire apparaître les bâtiments qui pourraient changer de destination.

Mme le Maire propose de faire évoluer le PLU établi en 2017 en réalisant une modification simplifiée du PLU. Mme le Maire espère pouvoir le faire sans solliciter l'aide d'un cabinet, qui pourrait être onéreux.

7- *Droit de préemption*

Parcelle AB 107, 109, 110, 518 et 519. Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

8- *AG du Sou des écoles*

Mme Déplace a assisté à l'Assemblée Générale. L'année scolaire 2020-2021 a été compliquée pour l'organisation de manifestations, mais malgré tout de nombreuses activités ont pu être réalisées pour un bilan moral et financier positif.

Le bureau reste inchangé.

La question de l'élargissement des horaires de garderie a été soulevée. Actuellement, ce service étant gratuit il n'est pas prévu d'élargir l'amplitude horaire.

9- *Achat de vélos*

Anne Guillot, enseignante des maternelles a sollicité la municipalité pour l'achat de vélos.

Les conseillers acceptent d'allouer la somme maximale de 1 600€ pour l'achat de 8 vélos. L'enseignante se chargera de faire réaliser un devis.

10- *Accueil du mercredi*

L'accueil des enfants le mercredi organisé par l'AJS a débuté à la rentrée scolaire. De plus en plus d'enfants sont accueillis ce qui démontre bien que ce service répond à un réel besoin des familles.

11- *Contrôle des jeux et installations*

L'entreprise Dekra effectuait depuis quelques années la vérification périodique de l'ensembles des équipements sur les aires de loisirs pour un montant total de 480 € HT.

L'entreprise Soleus nous a démarchés et propose l'ensemble des vérifications pour 341 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise Soleus

12- *Associations et Covid*

Mme la Préfète réalise une visio-conférence par mois pour faire le point sur la situation sanitaire.

Mme Déplace annonce que la réunion pour établir le calendrier des manifestations se tiendra le 19 novembre.

FINANCES

13- *Expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2023*

Le Compte Financier Unique sera en vigueur à compter de 2024. Il s'agit d'un document comptable unique qui se substituera au compte de gestion et au compte administratif voté chaque année. Mme Moussière nous a proposé d'expérimenter ce document dès l'année 2023.

Le conseil accepte à l'unanimité la signature de la convention d'expérimentation.

14- Utilisation du plan de compte M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Parallèlement au CFU le plan de compte M57 sera applicable dès 2024 pour toutes les collectivités.
Nous pouvons expérimenter cet outil dès 2023.
Le conseil accepte à l'unanimité.

15- Droits de mutation :

La préfecture a procédé à la répartition du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation perçus en 2020. Le montant attribué à la commune est de 48 031.23€.

PERSONNEL

16- Application du temps de travail annuel à 1607h

Le temps de travail annuel réglementaire est fixé à 1607h. Le régime dérogatoire appliqué dans certaines collectivités doit prendre fin au 1^{er} janvier 2022. Ainsi il est demandé aux collectivités de délibérer sur le temps de travail à 1607h, même si cette règle était déjà appliquée, ce qui est le cas de la commune depuis de nombreuses années.

Le conseil accepte à l'unanimité de fixer la durée légale de travail annuelle à 1607h.

17- Formations de Mme Bartassot et Mme Périchon

Mme Bartassot suivra sa formation d'intégration à la fonction publique durant 5 jours du 25 novembre au 1^{er} décembre inclus. Son remplacement est en cours d'étude.

Mme Périchon effectuera une formation relative à sa fonction d'ATSEM pendant les prochaines vacances scolaires.

BATIMENTS

18- Travaux salle des sociétés

L'entreprise Créabois a terminé les cache-tuyaux et placards. Il reste à déplacer la cuisinière et quelques finitions.

19- Sinistre grêle

M. Dumas explique que 73 volets sur les bâtiments communaux ont été impactés par la grêle. Nous sommes en attente du devis de l'entreprise Carrie.

20- Façade de l'église

M. Peillon est venu sur place, le marché de travaux sera prochainement déposé.

L'ABF n'a pas de préconisation particulière.

De nombreuses grilles de protection des vitraux seront à changer. Des travaux de rafraîchissement de la croix sont à prévoir, tout comme la réfection des abats sons.

La consultation devrait avoir lieu du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre. L'ouverture des plis est fixée le 16 novembre à 20h.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer la déclaration préalable et réaliser les demandes de subvention.

21- Consommation énergétique

M. Despreaux a établi comme chaque année le bilan des consommations énergétiques des bâtiments. Les chiffres sont faussés par la non location des salles cause crise sanitaire et la mise en route de la chaufferie bois.

22- Guillermier

La buanderie est terminée mais une pommelle de fenêtre est cassée. Il y a eu une infiltration d'eau suite à un orage dans le couloir de la bibliothèque. Une déclaration à l'assurance a été réalisée.

23- Ancienne école

M. Dumas informe les élus qu'il a demandé un devis pour l'isolation extérieure de ce bâtiment.

24- Cure

Mme le Maire souhaite que la cure soit mise en agence immobilière pour faciliter la vente tout comme les parcelles du lotissement.

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer les documents nécessaires avec une agence immobilière.

Séance levée à 22h00